



DÉCISION

DÉCISION N° 2026-DEC-008

RELATIVE À : Consultation n° 2025-024- Contrôle technique pour les travaux du Donjon : Attribution
Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment l'article R2123-1 1°,

Vu le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 43/2021 en date du 26 Mai 2021, et notamment le 4° donnant délégation au Maire pour prendre toutes dispositions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant le besoin et l'obligation de la Ville de Houdan d'engager des travaux de façade et toiture du Donjon;

Considérant que ces travaux nécessitent un contrôleur technique;

Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 40 000 € HT, celle-ci a pris la forme d'une procédure sans publicité et avec mise en concurrence type « 3 devis »,

Considérant la consultation initiale lancée le 11 décembre 2025,

Considérant que pour la société QUALICONSULT a présenté l'offre la mieux-disante pour un montant de 9 020,00 € HT et sur la base de son offre technique,

Considérant qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget de la Ville,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer le **marché n° 2025-024 - Contrôle technique pour les travaux du Donjon** avec la société **QUALICONSULT**, sise 1 Bis Rue du Petit Clamart 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY, ayant pour numéro de SIRET le 313 181 483 00486 pour un **montant forfaitaire de 9 020 € HT (3 700 € HT pour la tranche ferme et 2 660 € HT pour chaque tranche optionnelle)**.

Article 2 : Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'à réalisation complète de la mission.

Article 3 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville et par une subvention, le cas échéant.

Article 4 : Le Maire et la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

À HOUDAN, le 5 mars 2026

Le Maire
Jean-Marie TETART



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant par principe et sauf exceptions à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration, et d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 12 mars 2026 15:42
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260312-34154.xml;
078-217803105-20260305-2026_DEC_008-CC-1-2_37004.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-03-12(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: HOUDAN
N° de SIREN: 217803105
Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEC_008
Objet acte: Consultation n° 2025-024 - Contrôle technique pour les travaux du Donjon : Attribution.
Nature de l'acte: Contrats, conventions et avenants
Matière: 1.1-Marchés publics
Identifiant Acte: 078-217803105-20260305-2026_DEC_008-CC

Rapport d'erreur(s):